

Séance du 15 décembre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** - Médiathèque – Validation du projet scientifique, culturel, éducatif et social, et candidature au label « Bibliothèque numérique de référence - Contrat numérique Etat ».

Au cœur des enjeux touristiques, économiques, de cohésion sociale et de rayonnement de la ville, la valorisation de la culture et du patrimoine constitue une priorité affirmée de l'action publique municipale. De nombreux projets, parmi lesquels figurent l'extension-restructuration du musée Bonnat-Helleu, musée des beaux-arts de Bayonne, la création d'une maison du cinéma, l'ouverture d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, sont engagés et trouveront un aboutissement d'ici 2020.

La lecture publique ne sera pas en reste. La médiathèque municipale figure parmi les lieux les plus fréquentés de la ville mais, force est de constater que ses locaux ne sont pas à la hauteur des ambitions qui sont les siennes. Elle fera donc l'objet d'investissements lourds sur les années à venir, afin de lui permettre de proposer aux Bayonnais un service de meilleure qualité, à même de répondre aux enjeux des médiathèques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Deux projets majeurs concrétiseront les premières évolutions souhaitées :

- le renouvellement complet du système d'information, pour un coût estimé de 430 000 € HT sur 4 ans, vient de faire l'objet d'un appel d'offres composé en 4 lots pour :
  - le remplacement du progiciel de gestion courante des activités de la médiathèque (SIGB) et la création d'un nouveau portail internet comprenant une bibliothèque numérique, dont les mises en œuvres sont programmées sur 2017 et 2018 ;
  - le développement de l'accès à internet pour le public et l'installation d'un système d'identification des documents à radiofréquence (RFID), programmés en 2019-2020 ;
- la rénovation-extension du site principal de la médiathèque, implanté dans le Grand Bayonne en mars 1977, qui vise à rendre plus performante la qualité du service rendu aux citoyens, dans le cadre d'une politique culturelle et patrimoniale, et à améliorer les conditions de travail des agents. Ce projet structurant fera l'objet d'un phasage : une première phase de travaux, pour un montant estimé à 3 M€ HT, sera engagée dès 2018, suivie d'une seconde à partir de 2020.

Ces projets, associés au programme Bilketa de valorisation des fonds documentaires basques, sont donc au cœur d'une stratégie globale d'action culturelle et patrimoniale dont la médiathèque est l'un des piliers.

Un projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) a été rédigé, qui dresse un état des lieux : moyens humains, matériels et financiers, états de collections, offres des services, fréquentation du public, communication... et propose un plan d'actions pour les années à venir. Tenant compte de la population à desservir, des enjeux actuels en matière de lecture publique et du développement des outils, la médiathèque visera à répondre, de manière pertinente, aux attentes de tous ceux qui la visitent ou sont susceptibles de le faire.

Ce PSCES garantit la cohérence de son action autour des axes prioritaires suivants :

- valoriser le patrimoine écrit et graphique, basque et régional, mais aussi le fonds général : des corpus documentaires vont être numérisés et exposés dans la future bibliothèque numérique ;
- appréhender la réalité territoriale du Pays basque et le positionnement de centralité de la ville-capitale, en poursuivant l'action de coopération initiée par Bilketa ;
- conquérir de nouveaux publics, par la proposition de nouveaux services plus adaptés, plus proches des attentes de nos concitoyens. Une analyse précise des publics actuels, un repérage des non-publics, y compris empêchés (handicaps, illettrisme,...), l'organisation d'ateliers participatifs faisant appel à l'imagination des adhérents et futurs adhérents, aideront à formuler une proposition et ainsi affiner l'offre de services.

Ces perspectives permettent de prétendre au label « Bibliothèque numérique de référence – contrat numérique Etat », dont l'obtention constitue un enjeu de premier ordre pour la Ville, d'ores et déjà reconnue, pour sa médiathèque, comme pôle de compétence d'envergure nationale.

Enfin, l'ensemble des efforts d'investissements que représentent ces projets, permettra de bénéficier de soutiens de la part de l'État, par la dotation générale de décentralisation (DGD) sur un taux pouvant atteindre les 50 %, et de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine, au taux de 20 %. Le Département des Pyrénées-Atlantiques sera saisi également car il réactualise, en cette fin d'année, ses modalités d'intervention dont le règlement sera fixé à partir de février 2017.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Médiathèque,
- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de candidature au label « Bibliothèque numérique de référence - Contrat numérique Etat »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques aux taux les plus élevés possibles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial